



MICROFICHE N°

06779

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

CB

CB,01-411

CNDA,6779

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

PREPARATION DU VI PLAN
SOUS-COMITE D'AGRICULTURE

--- / ---

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL *intelle*

Décembre 1980

115-10

CB,01-411

1454-6713

I) REPARATION DU VI PLAN

1982 - 1986

II) RAPPORT DU ^{Comité} ~~Sous~~ COMITE DE LA VITICULTURE

S O M M A I R E *****

SITUATION ACTUELLE ET CARACTERISTIQUES DU VIGNOBLE	1
EVOLUTION ET ANALYSE DES SUPERFICIES ET DES PRODUCTIONS	2
OBJECTIFS DE PRODUCTION A L'HORIZON 1986	3
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	3 à 5
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROMOTIONNELLES	7 à 8
PROGRAMME DE PLANTATIONS NOUVELLES	8 à 9
PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE VINICOLE	10 à 11
RECAPITULATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT	12
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	13

I - SITUATION ACTUELLE DU VIGNOBLE (1980)

Le vignoble Tunisien couvre actuellement une superficie estimée à 34700 ha dont 28068 ha en vigne de cuve et 6632 ha en vigne à raisins de table et à sécher.

Sa répartition sectorielle est la suivante :

SECTEURS	VIGNE DE CUVE ET CEPAGES MIXTES	VIGNOBLE DE TABLE ET A SECHER	TOTAL
D.T.D.	NORD : 5 760 Ha SUD : -	242 Ha 20 Ha	6 002 Ha 20 Ha
U.C.P.	NORD : 5 660 Ha SUD : -	131 Ha -	5 791 Ha -
ORGANISMES CONTROLABLES	NORD : 1 300 Ha SUD : -	133 Ha 7 Ha	1 430 Ha 7 Ha
PRIVES	NORD : 15 348 Ha SUD : -	4 810 Ha 1 292 Ha	20 158 Ha 1 292 Ha
TOTAUX	NORD : 28 068 Ha SUD : -	5 313 Ha 1 319 Ha	33 381 Ha 1 319 Ha
TOTAL GENERAL	- : 28 068 Ha	6 632 Ha	34 700 Ha

II - CARACTERISTIQUES DU VIGNOBLE

Le vignoble tunisien se caractérise essentiellement par un âge avancé; le tiers du ce vignoble dépasse 35 ans comme le démontre le tableau ci-après :

	VIGNOBLE JEUNE	VIGNOBLE ADULTE	VIGNOBLE AGE	TOTAL
	0 - 4	5 - 34 ans	≥ 35 ans	(H)
Superficie	5.260 Ha	18.444 Ha	10.996 Ha	34.7
Proportions	15,15 %	53,16 %	31,69 %	100

.../...

III - EVOLUTION DES SURFACES ET DES PRODUCTIONS

1/ Vigne de cuve :

La superficie est passée de 34.065ha en 1975 à 28.068 en 1980.

Les plantations ont été durant la même période de 4680 dont 2250ha en cépages améliorateurs alors que les arrachages ont atteint 10.667 Ha.

La production a oscillé entre 600 et 700.000 sauf pour l'année 1978 où le sirocco et la sécheresse l'ont affectée de 35% environ (24.900hl).

2/ Vigne de table :

La superficie est estimée en 1980 à 6630ha. 900 ha en irrigué - Une autre partie bénéficie d'irrigation d'appoint.

La production est en moyenne de 25.000 tonnes provenant essentiellement de deux cépages de saison (Muscat d'Alexandrie ou de Raf Raf ou de Kélibia et l'Italie).

3/ Raisins secs :

La superficie réalisée au cours des trois premières années du V^e plan s'élève à 240ha.

La production provenant exclusivement du Muscat d'Alexandrie.

IV - ANALYSE DE LA SITUATION

Les efforts entrepris au cours du V^e Plan en matière de plantations avaient pour objectif la production de vins de qualité par l'introduction de cépages améliorateurs et l'instauration des zones d'appellation, néanmoins la production est demeurée relativement faible pour différentes raisons :

- Les plantations réalisées au cours des dernières années ne sont pas encore entrées en production.

- Le 1/3 du vignoble actuel est séché (plus de 30%).

A ces deux facteurs s'ajoutent :

- La sécheresse des quatre dernières années
- Les arrachages massifs
- Les forts pourcentages de manquants (10%)

- Les forts pourcentages des vignes en intercalaire (25)
 Le mauvais entretien de certains vignobles
 La faiblesse des moyens techniques et financiers de certains viticulteurs.

V - OBJECTIFS DE PRODUCTION A L'HORIZON 1986

1°/ Vigne de cuve :

La production devrait atteindre 850.000 Hl tout en maintenant la superficie à son niveau actuel (28 000Ha) par un équilibre entre les arrachages (1000Ha/An) et les plantations (1000Ha/An).

La politique de la production des vins de qualité sera poursuivie.

2°/ Vigne de table :

L'objectif du VI Plan vise l'autosuffisance en matière de raisins de table.

Soit 46 000 Tonnes en 1986

Pour cela, il est envisagé d'accroître le rythme de plantations au niveau de 800Ha par an dont 100Ha en raisins apyrènes.

VI-MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Afin de remédier à la situation décrite précédemment et atteindre les objectifs du VI Plan, une série de mesures devraient être entreprises visant l'amélioration des rendements du vignoble existant par des actions promotionnelles et un programme de plantations nouvelles.

VI.1.- ACTIONS PROMOTIONNELLES

A/ Vigne de cuve

a) Rajeunissement du vignoble :

Afin de ralentir le rythme exagéré des arrachages et l'équilibrer avec celui des plantations il est envisagé le rajeunissement de 800Ha par an à raison de 50⁰/Ha soit un investissement de 40 000⁰ sous forme de subventions au vu du fonds de reconversion du vignoble.

b) Remplacement des manquants

Sur l'état actuel du vignoble (10%) cette action portera sur 1000Ha/An à raison de 50⁰/Ha soit un montant total de 50 000⁰ dont 50% de subventions et 50% sur crédits supervisés. Cette action ne sera prise en considération que pour les vignes âgées entre 5 et 20 ans.

c) Fertilisation

Il est constaté que l'application de la fumure arborée est très insuffisante moins de 100kg/Ha alors qu'elle doit être de 200 à 300kg/Ha.

La superficie à traiter est estimée à 5000 Ha/An à raison de 100/Ha soit un montant global de 50 000⁰ dont 50% de crédits supervisés, et 50% de subventions.

d) Travaux culturaux

Particulièrement la suppression des rejets de porte-greffes et les labours.

L'intervention portera sur 5000Ha/An à raison de 100/Ha soit un montant total de 50 000⁰ dont 50% sous forme de subvention et 50% en crédits supervisés.

e) Modernisation des matériels et équipements viticoles

Ce programme portera sur l'acquisition d'équipements viticoles tels que charrues vigneronnes, decapilleuses, pulvérisateurs, remorques, citernes etc... Les interventions porteront sur 200 exploitations/An sur la base de 1000⁰/exploitation soit un montant global de 200 000⁰ dont 20% de subvention et 80% de crédits supervisés.

f) Traitements phytosanitaires

Certaines opérations sont négligées telles que les traitements d'hiver. L'intervention portera également sur la vulgarisation de nouveaux produits de traitement (types pénétrants). L'action portera sur 5000Ha/An à raison de 100/Ha soit 50 000⁰ dont 50% de subvention sur fonds de reconversion et 50% en crédits supervisés.

b) Remplacement des manquants

Vu l'état actuel de vignoble (10%) cette action porter sur 1000Ha/An à raison de 50^D/Ha soit un montant total de 50 000^D dont 50% de subventions et 50% sur crédits supervisés. Cette action ne sera prise en considération que pour les vignes âgées entre 5 et 20 ans,.

c) Fertilisation

Il est constaté que l'application de la fumure azotée est très insuffisante moins de 100kg/ha alors qu'elle doit être de 200 à 300kg/ha.

La superficie à traiter est estimée à 5000 Ha/An à raison de 100/ha soit un montant global de 50 000^D dont 50% de crédits supervisés, et 50% de subventions.

d) Travaux culturels

Particulièrement la suppression des rejets de porte-greffes et les labours.

L'intervention portera sur 5000Ha/An à raison de 100/ha soit un montant total de 50 000^D dont 50% sous forme de subvention et 50% en crédits supervisés.

e) Modernisation des matériels et équipements viticol.

Ce programme portera sur l'acquisition d'équipements viticoles tels que charrues vigneronnes, decavillonneuses, scarificateurs, remorques, citernes etc... Les interventions porteront sur 200 exploitations/An sur la base de 1000 ^D/exploitation soit un montant global de 200 000^D dont 20% de subvention et 80% de crédits supervisés.

f) Traitements phytosanitaires

Certaines opérations sont négligées telles que les traitements d'hiver. L'intervention portera également sur la vulgarisation de nouveaux produits de traitement (types pénétrants). L'action portera sur 5000Ha/An à raison de 100/ha soit 500 000 ^D dont 50% de subvention sur fonds de reconversion du vignoble et 50% de crédits supervisés.

g/ Techniques d'irrigation

Actuellement certaines plantations bénéficient d'irrigation d'appoint à partir de faibles ressources en eau. Pour l'exploitation rationnelle de ces eaux, l'intervention portera sur l'installation d'un réseau d'irrigation local (type goutte à goutte). En effet, 4ha seront installées à titre de démonstration soit 6000^D/an sur Fonds de Reconversion du Vignoble et 100ha seront installées dans le cadre du FOP à raison de 1500^D/Ha soit 150 000^D.

h) Palissage

Certains cépages améliorateurs méritent d'être conduits en palissée. L'intervention portera sur 200ha/an à raison de 750 D/Ha dont 150 D/Ha de subvention sur fonds de Reconversion du Vignoble soit 30 000 D, 750/Ha sur crédit FOSDA soit 15 000 D et 525^D/Ha sur crédits supervisés soit 105 000^D. Le montant global serait de 150 000^D.

i) Vulgarisation et formation

La taille de rajeunissement et de palissage nécessiteront une formation adéquate en matière de taille. A cet effet, il est prévu la formation de 500 tailleurs/an ainsi que le recyclage des agents et techniciens.

Il sera procédé également à la formation de greffeur.

En outre, des parcelles de démonstration, d'essais, de collections, de comportement seront créées. Le montant global pour la réalisation de ces actions a été fixé à 150 000^D.

j) Mode de conduite

Les plus méritants dans la formation en matière de taille et de greffage seront récompensés par des primes sous forme de sécateurs, scies, greffoirs etc... Cette opération nécessitera un montant de 10 000^D/an de subvent sur Fonds de Reconversion du Vignoble.

B/ Vigne de table et à sécher

a) Remise en état des systèmes de palissage

Les interventions porteront sur 400ha existants soit 80ha/an à raison de 2500/Ha soit 20 0000/an dont 50% Subvention sur Fonds de Reconversion du Vignoble soit 10000 et 50% de crédits supervisés soit 10 000 D.

g/ Techniques d'irrigation

Actuellement certaines plantations bénéficient d'irrigation d'appoint à partir de faibles ressources en eau. Pour l'exploitation rationnelle de ces eaux, l'intervention portera sur l'installation d'un réseau d'irrigation localier (type goutte à goutte). En effet, 400ha seront installées à titre de démonstration soit 8000 D/an sur Fonds de Reconversion du Vignoble et 100Ha seront installées dans le cadre du FOS à raison de 1500 D/ha soit 150 000 D.

h) Palissage

Certains cépages améliorateurs méritent d'être conduits en palissée. L'intervention portera sur 200Ha/an raison de 750 D/ha dont 150 D/ha de subvention sur fonds de Reconversion du Vignoble soit 30 000 D, 750 D/ha sur crédit FOSDA soit 15 000 D et 525 D/ha sur crédits supervisés soit 105 000 D. Le montant global serait de 150 000 D.

i) Vulgarisation et formation

La taille de rajeunissement et de palissage nécessiteront une formation adéquate en matière de taille. A cet effet, il est prévu la formation de 500 tailleurs/an ainsi que le recyclage des agents et techniciens.

Il sera procédé également à la formation de greffeur.

En outre, des parcelles de démonstration, d'essais, de collections, de comportement seront créées. Le montant global pour la réalisation de ces actions a été fixé à 150 000 D.

j) Mode de conduite

Les plus méritants dans la formation en matière de taille et de greffage seront récompensés par des primes sous forme de scieaux, scies, greffoirs etc... Cette opération nécessitera un montant de 10 000 D/an de subvention sur Fonds de Reconversion du Vignoble.

B/ Vigne de table et à sécher

a) Remise en état des systèmes de palissage

Les interventions porteront sur 400ha existants soit 80Ha/an à raison de 2500 D/ha soit 20 000 D/an dont 50% de subvention sur Fonds de Reconversion du Vignoble soit 10 000 D et 50% de crédits supervisés soit 10 000 D.

b) Développement des pratiques d'irrigation

Bha à la charge de l'Office du Vin à titre de démonstration soit 16 000 D/an et 100Ha sur crédits FOSD à raison de 1500 D/ha soit 150 000 D.

c) Amélioration des réseaux de brise-vents existants et implantations nouvelles

Certaines plantations méritent d'être abritées d'où l'idée d'incorporer cette opération qui pourrait porter sur 400Ha/an à raison de 50^D/Ha soit 20 000 D dont 50% de subvention et 50% de crédits supervisés.

Pour toutes les autres actions, il sera procédé de la même façon que pour la vigne de cuve.

d) Remplacement des manquants

Superficie : 1000Ha/an - Montant global : 50 000 D dont 50% de subvention sur fonds de reconversion du vignoble et 50% de crédits supervisés.

e) Terreux cultureux

Superficie : 1000Ha/an à raison de 100/ha soit 100 000 D dont 50% subvention sur Fonds de Reconversion du vignoble et 50% de crédits supervisés.

f) Fertilisation

Superficie : 5000Ha/an à raison de 100/ha soit 500 000 D dont 50% de subvention et 50% de crédits supervisés.

g) Matériels et équipements viticoles

L'intervention portera sur 50 exploitations/an à raison de 1000 D/exploit. soit 50 000 D dont 20% de subvention sur Fonds de Reconversion du Vignoble soit 10 000 D et 40 000 D de crédits supervisés.

h) Actions sur la pratique des traitements

Superficie 1000ha/an à raison de 100/ha soit 100 000 D dont 50% de subvention sur Fonds de Reconversion du Vignoble et 50% de crédits supervisés.

i) Vulgarisation et formation

Comme pour la vigne de cuve, il est prévu la formation de 200 ouvriers spécialisés en matière de taille, de greffage et de mode de conduite nécessitant un crédit annuel de 8000 D/an sur Fonds de Reconversion du Vignoble.

j) Mode de conduite

Comme pour la vigne de cuve il sera octroyé des primes sous forme de sécateurs, scies, greffoires, etc... le montant est de 7000 D/an sur Fonds de Recouvrement de Vignoble.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROMOTIONNELLES

1 - VIGNE DE CUVE :

NATURE DES ACTIONS	SUPERFICIE HA	COUT A HA D/HA	MONTANT GLOBAL	SUBV. FRV	CHIFFRE 50% 1963
1 - Rejeunissement du vignoble	800	50 ^D	40 000	40 000	-
2 - Remplacement des manquants	1000	50	50 000	25 000	25
3 - Fertilisation	6000	10	60 000	30 000	30
4 - Travaux culturaux	5000	10	50 000	25 000	25
5 - Matériels et équipements viticoles	200expl.	1000 ^D /ex	200 000	40 000	100
6 - Traitements phytosanitaires	5000	10	50 000	25 000	25
7 - Technique d'irrigation	100	1500	150 000	-	110
" " "	4	2000	8 000	8 000	(8000)
8 - Polissage	200	750	150 000	30 000	170
9 - Vulgarisation & formation	500ouv.	-	15 000	15 000	-
10 - Mode de conduite	instruments divers	-	10 000	10 000	-
TOTAL :	-	-	783 000	248 000	515

II - VIGNE DE TABLE ET RAISINS SECS

NATURE DES ACTIONS	SUPERFICIE	COUT A L'HA	MONTANT GLOBAL	SUBV. FRV	CRDI OTT	OTI ERV
- Remise en état du Palissage	80	250	20 000	10 000	10	00
- Technique d'irrigation	100	1500	150 000	-	150	00
- " " "	8	2000	16 000	16 000	(POE 200)	
- Réseau de brise-vent	400	50	20 000	10 000	10	00
- Remplacement des manquants	1000	50	50 000	25 000	25	00
- Fertilisations	5000	10	50 000	25 000	25	00
- Travaux culturaux	1000	10	10 000	5 000	5	00
- Matériels et équipements	150 exploit.	1000	50 000	10 000	40	00
- Traitements phytosanitaires	4000 r.	10	10 000	5 000	5	00
- Vulgarisation et formation	200 ouvri.	-	8 000	8 000	-	
- Mode de conduite	instruments divers	-	7 000	7 000	-	
TOTAL :	-	-	391 000	121 000	270	0

VI.2 - PROGRAMME DE PLANTATIONS NOUVELLES

1) Vigne de cuve : la superficie totale à réaliser d'après le VI plan portera sur 5000ha soit 1000ha/an dont 50% en cépages améliorateurs et 50% en cépages traditionnels. La répartition par secteur et par gouvernorat est la suivante :

GOVERNORAT	U.C.P.	ADCO-COMBINAT	ORGANISMES PRIVÉS	TOTAL
NABEUL	100	450	100	650
WIZERTE	25	20	50	95
JACHOUAN	100	-	50	150
TUNIS	15	-	15	30
BEJA	-	35	-	35
GENDOUBA	10	20	10	40
TOTAL :	250	525	225	1 000

La réalisation de ce programme de plantations nécessitera un investissement global annuel de 900 000⁰, à raison de

900^D/Ha (prix constant 1980) dont 250 000^D de subvention sur Fonds de Reconversion du Vignoble, 300 000^D de crédits FOSDA (Prêts + subvention) et 350 000^D autofinancement.

Il est à remarquer qu'une partie des cépages améliorateurs sera conduite en palissage simple (voir actions promotionnelles pour la vigne de cuve).

2) Vigne de table et à secher :

La superficie totale à réaliser durant le VI plan portera sur 3000 Ha soit 600ha/an dont 305ha en irrigué et 295ha en sec. La repartition par secteur et par Gouvernorat est la suivante :

GOUVERNORAT	U.C.V.		AGRO-COMBINAIS		ORGANISMES/PRM		TOTAL		Sup. totale
	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec	
NABEUL	30	20	50	50	50	50	130	120	250
BIZERTE	-	50	-	-	-	100	-	150	150
ZACHOUAN	50	-	-	-	50	-	100	-	100
TUNIS	-	-	-	-	20	-	20	-	20
BEJA	10	-	5	-	10	-	25	-	25
JENDOUBA	5	-	5	-	-	-	10	-	10
TOTAL (NORD)	95	70	60	50	130	150	285	270	555
TOTAL GOUVERNORAT CENTRE-SUD)	-	-	8	7	12	10	20	25	45
TOTAL GENERAL	95	70	68	57	142	160	305	295	600

En ce qui concerne les investissements la réalisation de ce programme de plantations nécessitera un montant annuel de 867.000^D dont :

- 100 000^D de subvention sur FRV
- 464 000^D sur crédits FOSDA
- 303 000^D autofinancement.

Ventilation des investissements

- Vigne palissée irriguée ; 305Ha dont :

15 ha en pergola	}	601 500 ^D
90 ha double T		
200 Ha 3 fils		

- Vigne en sec et en gobelet

295 Ha	265 500 ^D
--------	----------------------

TOTAL = 867 000^D

REMARQUE : Les 200ha subventionnés à raison de 500^D/Ha sur Fonds de Reconversion du Vignoble seraient plantés en cépages de table précoces et tardifs et en raisins secs.

3°) Moyens de défoulement

Pour pouvoir réaliser convenablement le programme de plantation et compte tenu des moyens existants en matière de défoulement il est nécessaire de prévoir l'acquisition de 12 nouvelles unités de défoulement dont le coût global s'élèverait à 960 000^D (80.000^D par unité).

4°) Production de plants

La production de plants est passée de 400.000 en 1972 à 2300.000 en 1979 (racinés et racinés greffés). Cependant les besoins ne cessent d'augmenter atteignant pour la campagne 1980/81: 4.500.000 plants d'où la nécessité d'améliorer les infrastructures des pépinières et des champs de pieds-mères. Les investissements prévus sont de l'ordre de 430.000^D.

VI.3 - PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE VINICOLE

Le programme prévisionnel d'investissement dans le secteur vinicole (transformation, conservation et transport) sera relativement faible pour VI Plan car d'importantes efforts ont été fournis au cours de la décennie écoulée. Cependant les programmes futurs s'attachent au renouvellement et à la modernisation des équipements de certaines caves particulièrement dans les régions où de nouvelles plantations ont été réalisées.

1°) Remise en état des caves

- Schouigui (Tébourba)	100 000 ⁰
- Tabarka (Centre expérimental)	15 000
- Chais de l'UCCVT à Djebel Djelloud	300 000
- Office de l'Élevage (ex Montarneu)	50 000
- Autres caves	100 000
TOTAL	= 565 000

2°) Renouvellement des équipements

Refrigerants et groupes de traitements par le fr. appareils de sulfidage automatique, pompes, pressoirs, fouloirs égouttoirs, appareils de laboratoire remis en état de chaîne de mise en bouteilles.

Le montant global des investissements est estimé 600 000⁰.

3°) Matériels pour le vieillissement des vins

L'acquisition de tonneaux et berriques en bois de chaîne pour un montant d'environ 200 000⁰.

4°) Renouvellement d'une partie du parc de moyens de transport des vins.

L'acquisition de citernes en inox et de camions citernes pour un montant global de 200 000⁰.

5°) Station de pompage mobile

Montant évalué à 40 000⁰

6°) Création d'une unité de production de jus de raisin

Montant évalué à 250 000⁰.

7°) Construction du siège de l'Office du Vin et des Cellules régionales

Montant global : 376 000⁰.

Il s'agit de l'actualisation à raison de 5% sur 5 ans des crédits prévus dans le cadre du V Plan (crédits : 299

VII. - RECAPITULATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS PAR

SOURCES DE FINANCEMENT.

Unité : 1000⁰

Nature des opérations	F R V	FO5DA (1)	Credits supervisés	Autofinan- cement	Montant Global
• <u>Actions promotionnelles</u>					
(total)	(369)	(420)	(385)		(1.174)
a) Cuve	240	270	265	(variable)	783
b) Table et raisins secs 121		150	120	(variable)	391
• <u>Plantations nouvelles</u>					
(total)	(350)	(764)	-	(653)	(1.767)
a) Cuve	250	300	-	350	900
b) Table et raisins secs 100		464	-	303	867
TOTAL ANNUEL	719	1184	385 (2)	653	2981
S/TOTAL QUINQUENNE I	3595	5920	1925	3265	14705
• <u>Défoncement</u>	-	-	960	-	960
• <u>Production de plants</u>	-	-	430	-	430
• <u>Investissements vinicoles</u>					
a) Remise en état des caves	-	-	565	-	565
b) Renouvellement des équipements	-	-	800	-	600
c) Matériels pour vieillissement des vins	-	-	200	-	200
d) Renouvellement parc transport	-	-	200	-	200
e) Station pompage mobile	-	-	40	-	40
f) Unité jus de raisins	-	-	250	-	250
g) Construction siège & Cellules O.V	376	-	-	-	376
S/ TOTAL QUINQUENNE II	376	-	3245 (3)	-	3621
TOTAL GENERAL I + II	3971	5920 (1)	5170	3265 (4)	18326

- (1) Crédits FO5DA: il est considéré qu'à part les A.C. tous les viticulteurs privés les organismes et les UCP sont éligibles au FO5DA.
- (2) Crédits supervisés : Pour les actions promotionnelles on les considère comme crédits de campagne.
- (3) Investissements à réaliser durant les deux premières années du Plan, ils ne doivent pas être considérés comme investissements industriels.
- (4) Autofinancement minime.

VIII - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La réalisation des objectifs assignés au secteur Viti-vinicole durant le VI^e Plan nécessite une organisation des interventions et une répartition des tâches.

Les investissements doivent soit dans le cadre du F soit dans le cadre des crédits supervisés doivent trouver la sources de financement suffisant et être facilement accessible à tous les viticulteurs d'où la nécessité de résoudre les problèmes des contraintes administratives (certificat de prop qui ont fait que seulement 33% des investissements de plants ont été assurés par le FOSDA durant les 5 dernières années.

Pour pouvoir toucher le maximum de viticulteurs, particulièrement les petits et les moyens d'entre eux il est envisagé la création et la consolidation d'une Société Mutuelle Agricole au niveau de chaque cave Coopérative.

Cette dernière jouant le rôle de Coopérative de Ser pour le stockage et la distribution des produits ainsi que réalisation de certains travaux agricoles, la société Mutuelle apportera le soutien moral et le choix des bénéficiaires et veillera à l'opération de recouvrement.

Chaque Société Mutuelle sera encadrée par un ou de techniciens de la cellule territoriale de vulgarisation (CT) relevant du CRDA.

La politique générale en matière viti-vinicole est la compétence du Ministère de l'Agriculture assisté par le Comité National Consultatif de la Viticulture.

La programmation, la mise en œuvre et le suivi de actions continueront à être assurés par l'Office du Vin qui, pour mener à bien cette mission, mérite d'être renforcé en moyens matériel et humain.

Les programmes de recherche en matière viticole n'ont une attention particulière en regard aux problèmes posés ayant trait à la maîtrise des différents facteurs de production et compte-tenu des très faibles moyens dont dispose l'INRAI.

La commercialisation de la production (raisins de et vins) doit faire l'objet d'études de marchés qui font actuellement défaut, et une organisation rationnelle des circuits de distribution. Ces études peuvent être confiées à la Direction de la Planification, au CNERA ou au CEPEX.

FIN

16

VUES